LES FEMMES ET LA GUERRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ministères, administrations, P. T. T., états-majors même, emploient trop à des besognes de paperasserie ou de manutention des hommes dont la place est au front et que des femmes pourraient très bien remplacer.

Quant au tournage des obus, la fabrication des poudres et des cartouches, ce sont là des travaux essentiellement féminins. Mais il serait trop long d'énumérer toutes les fonctions susceptibles d'être, en temps de guerre, remplies par des femmes, dont la principale est, sans contredit, le travail de la terre.

Préparation

Nul ne songe, évidemment, à une mobilisation féminine. Les charmantes représentantes du beau sexe qui apporteraient leur concours à la défense nationale le feraient de leur plein gré et, bien entendu, elles bénéficieraient d'avantages très sérieux, sans parler du séduisant petit uniforme qui ferait leur bonheur... Mais, pour obtenir de cette collaboration un rendement efficace, il serait indispensable de recruter ces volontaires dès le temps de paix et de pourvoir à leur instruction. On arriverait à former ainsi des contremaîtresses d'atelier, des infirmières spécialisées, des mécaniciennes, des cultivatrices, etc..., qui, le jour de la mobilisation, pourraient rendre immédiatement des services.

Il n'est pas exagéré de dire qu'au moins un million de femmes pourraient remplacer un million d'hommes, ce qui apporterait à nos armées un appoint considérable.

La question mérite d'être étudiée.

A la Conférence du désarmement

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le contrôle de la fabrication des armes

M. Henderson a parlé en outre du contrôle de la fabrication des armes. La Grande-Bretagne n'a-t-elle pas trouvé l'adhésion de la France lorsque dans un régent conseil de Genève elle proposait l'embargo sur les armes à destination de certains Etats ? Cette convention de 1925 chère aujourd'hui à Sir John Simon, la France l'a ratifiée et même elle l'applique au-delà de ses obligations. Le 3 août 1933, la Grande-Bretagne avait demandé à la France de prendre des dispositions communes pour que les pays soumis aux traités de paix ne pussent recevoir certains armements. La France a adhéré sans réserve. Que sont devenues ces bonnes dispositions ? Le Gouvernement français a envoyé des ordres pour faire cesser certaines fournitures en cours (moteurs, avions, etc.) aux Etats visés naguère par la Grande-Bretagne. La suggestion de Sir John Simon, aujourd'hui, ne peut donc qu'entraîner l'adhésion sans réserve de la France.

L'accord sur le désarmement est lié au problème de la sécurité

En troisième lieu, le président Henderson a déclaré qu'un accord sur le désarmement n'est possible que si le problème de la sécurité est résolu. Ce faisant, il a posé nettement la question, dit M. Barthou.

C'est en effet le problème de la sécurité qui se pose devant vous. Déjà le 14 octobre 1933 dans une Europe déjà troublée aux dires du rapporteur de la conférence et ne l'est-elle pas aujourd'hui davantage ? Sir John Simon reconnaissait qu'un plan de désarmement concerté ne doit pas aller avec un réarmement des Etats soumis aux stipulations du traité. Pas de conventions comportant le réarmement immédiat de ces Etats, déclarait sir J. Simon. M. Norman Davis professait la même opinion. C'était aussi l'avis de MM. Bourquin (Belgique) Benès (Tchécoslovaquie); Politis (Grèce) et de M. Paul-Boncour.

Or, que s'est-il passé ? l'Allemagne a quitté la conférence sans justification, de l'aveu de Sir John Simon.

Je ne me déroberai pas devant le débat déclare avec fermeté M. L. Barthou. Je dirai tout ce qu'il faut dire sans complaisance discrète et ouatée qui pourrait dissimuler la gravité de la situation. Je n'apporterai néanmoins de réquisitoire contre personne parce que la France est sans haine, mais j'ai la passion de la vérité et je la dirai tout entière. L'Allemagne a quitté la S.D.N., disais-je, et c'est pour cela que la convention projetée ne serait pas valable ?

Ce serait parce que l'Allemagne a opposé un refus que l'on proclamerait la carence de la conférence ? Il y aurait donc une puissance invisible et présente qui aurait ainsi tous les droits sans aucun devoir ni responsabilité et qui mettrait une sorte d'embargo sur cette conférence pour l'empêcher d'arriver à une solution ? La Paternité, dit M. Barthou avec humour, a ses illusions. Sir John Simon l'a montré tout à l'heure à propos du mérorandum britannique du 29 janvier dernier puisqu'il a déclaré que ce mérorandum seul contient un plan concret de désarmement.

M. Barthou déclare ensuite que la France reste fidèle à sa position. Cette position est celle de la conférence elle-même, elle se détermine par l'art. 8 du pacte, par le préambule de la partie 5 du traité et elle est définie par une note au Gouvernement britannique que tout le monde connait. Entre ces notes, pas de contradictions, elles se tiennent dans une continuité que rien ne peut affaiblir.

Le premier délégué britannique Sir John Simon a invité la France, comme les autres Etats d'ailleurs, à traverser un pont pour venir à son mémorandum. J'accepte, dit M. Barthou, l'invitation mais à condition qu'au milieu de ce pont ne se trouve pas une chausse-trappe.

GRÈVE DE MINEURS BELGES

500 ouvriers du puits N° 14 du charbonnage du Levant, à Flénu, se sont mis en grève par suite du renvoi d'un ouvrier.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 31 mai 1934. — Soleil : lever, 3 h. 59 ; coucher, 19 h. 49 ; Lune : lever, 22 h. 54 ; coucher, 5 h. 54. Aujourd'hui : Sainte-Félicie. — Demain : Saint-Fortuné.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites à la station de Lille, le 30 mai 1934, à 18 h. : 3 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde : 21.5 ; Minima : 9.2 ; Maxima : 24.5 ; Etat hygrométrique : 43 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : N. ; Direction du vent : Est ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Est ; Etat du ciel : très peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Chaud ; Orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Aggravation ; Ciel légèrement brumeux ; trois quarts couvert, se couvrant par intervalles avec orages ou pluies d'orage ; Vent du secteur Sud passant au Sud-Ouest, faible ou modéré (rafales pendant les orages). — Maximum de température en baisse sur celui de la veille.

L'AMERICAN MEMORIAL DAY

A PARIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A 11 h. 45, la délégation arrivait devant le terre-plein de l'Arc de Triomphe où l'attendaient une nombreuse assistance ainsi que les personnalités françaises et américaines, le colonel de Bellefond, représentant M. Albert Lebrun, président de la République ; M. Marinner, conseiller à l'ambassade américaine; le marquis de Chambrun, etc..

Le gouvernement français était représenté par le général Duchêne, membre du conseil supérieur de la guerre. A l'arrivée de l'ambassadeur, portant une magnifique couronne de fleurs, la musique du 24e Régiment d'Infanterie a joué : « Aux Champs ! » L'ambassadeur a déposé sa gerbe de fleurs sur la dalle du poilu inconnu, puis une lente mélopée est montée vers les voûtes de l'arc triomphal; c'était la sonnerie aux morts. Une minute de silence a été alors observée; la « Marseillaise » a ensuite éclaté marquant la fin de la cérémonie.

A Romagne-sous-Montfaucon

A l'occasion du memorial Day, une cérémonie s'est déroulée hier matin, à Romagne-sous-Montfaucon, organisée par l' « American Overseas memorial Day Association ». Les 15.000 tombes de la grande nécropole américaine étaient ornées de petits drapeaux aux couleurs françaises et américaines. Une foule considérable a assisté au service religieux célébré par l'abbé Lecourtier.

Un cortège, dans lequel se trouvaient de nombreuses personnalités, s'est rendu au cimetière où les enfants des écoles ont fleuri le monument central. Des discours ont été prononcés par MM. Charles Perrin, Leclert-Beauguitte et Théodore Rousseau, ancien président de l'American-Club de Paris.

A Rouen, Cherbourg, Bordeaux, Saint-Mihiel

A Rouen, une cérémonie a eu lieu quai de la Bourse devant la plaque qui rappelle le débarquement de la première unité Yankee venue de Cleveland.

A Cherbourg, des fleurs ont été déposées sur les tombes du cimetière américain, puis au pied du monument aux morts.

A Bordeaux, en présence des autorités la colonie américaine a assisté à une cérémonie devant le monument aux morts où une minute de silence a été observée.

A Saint-Mihiel, M. Léo J. Keena a pris la parole au cimetière militaire américain.

L'ARRIVÉE A PARIS DU GÉNÉRAL PERSHING

Le général Pershing est arrivé mercredi matin au Havre, à bord du paquebot « Manhattan ». Le général a été salué à bord par MM. René Bouffet, sous-préfet du Havre et Edouard Lang, premier adjoint au maire.

Le général Pershing est arrivé à Paris à 12 h. 55.

A BONY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A neuf heures, les Américains furent reçus à l'Hôtel de Ville de **Saint-Quentin** par le maire, M. Lartisien, entouré de son Conseil municipal, une caravane d'autocars emmena à **Bony** le long cortège des pèlerins.

Ceux-ci présentèrent leurs respects au maire de M. Bony, M. Journel, qui leur souhaita la bienvenue et, sous les rayons d'un soleil ardent, on partit pour le cimetière.

La Musique municipale de Saint-Quentin, la clique des sapeurs-pompiers participèrent à la cérémonie, ainsi que de nombreux abitants et les écoliers de la région conduits par leurs maitres.

De nombreuses délégations d'anciens combattants du Cambrésis et du Saint-Quentinois étaient présents, entourant leurs drapeaux.

Parmi les nombreuses personnalités, nous avons noté M. le docteur et Mme Vedder, de Paris, dont les deux fils furent tués lors de la contre-attaque contre la ligne Hindenburg en 1918, le commandant Harold M. Raynor, de l'Armée américaine, actuellement en stage à l'Ecole supérieure de Guerre de Paris : M. Murphy, consul américain à Paris. Comme les années précédentes, M. James N. Donohue, secrétaire de l'American Club of Paris, faisait partie de la délégation, car M. Donohue a été gravement blessé et gazé en combattant avec la 27e division américaine, lors de la fameuse contre-attaque de septembre 1918, aux environs de Bony. Il tient à faire ce pèlerinage tous les ans pour honorer la mémoire de ses anciens camaraeds morts au champ d'honneur.

On notait également MM. Daupier-Letage, sous-préfet de Saint-Quentin ; Desjardins, sénateur ; Feuillette et Blériot, députés ; Elinguier, conseiller général ; Lartizien, maire de Saint-Quentin ; Deltour, maire de Cambrai ; Journel, maire de Bony ; le lieutenant-colonel Lapenne, commandant le 1er R.I. à Cambrai ; le capitaine de gendarmerie Mauger, de Saint-Quentin ; M. Normand, président des A.C. de Saint-Quentin ; Braun, président des Mutilés ; A. Flament, président du Esd ; Bleuse, président de la commission des fêtes; Blondé, président de la Chambre de Commerce, etc...

Parmi les 1.200 tombes

La cérémonie rituelle se déroula dans l'immense cimetière, au pied de l'imposante chapelle : hymnes français et américain joués par la Musique, chœurs frais et délicieux chantés par les enfants des écoles alternèrent avec les prières, les sermons et les bénédictions du pasteur Fauvel et de M. Dermigny, curé de Bony, ainsi qu'avec les discours prononcés par M. James Mac Cann, Journel, maire de Bony ; G. Normand, président des A.C ; Laurence Hills, directeur du « New-York Herald » ; Lartizien, maire et Taupier-Letage, sous-préfet de Saint-Quentin.

Minute solennelle : du milieu de la nécropole, posté au pied du mât où le drapeau américain est mis en berne, un clairon sonne « aux champs ». Lentement, l'emblème étoilé est hissé au faîte du mât, sur les morts flottent les couleurs de leur patrie.

La cérémonie officielle est terminée, l'émouvant pèlerinage commence. Les enfants des écoles vont déposer des gerbes de fleurs au pied des 1.200 monuments funéraires, à côté de petits drapeaux français et américains, des palmes et des symboliques coquelicots qui garnissent chaque tombe.

Et ça et là, devant une croix plantée sur ce sol de France qu'a rougi le sang de son enfant, on voit une femme d'Amérique, en deuil, qui se recueille, le visage mouillé de larmes. — L.B.

L'ARRESTATION A CASSEL D'UN TRIO DE VOLEURS

Sur mandat de M. Masson, juge d'instruction du Parquet de Béthune, les gendarmes ont arrêté à Cassel, le Polonais Stanislas Kazalski, Antoine Biedrowski et Joseph Budzinski, sans profession qui étaient recherchés pour plusieurs vols commis à Lens et dans la région.

Le trio sera prochainement ramené à Béthune.

LE NOUVEAU PROJET DE RÉFORME FISCALE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les dispositions essentielles du projet

Le ministre des Finances a fait au Conseil des ministres un exposé complet du projet.

On sait que les protestations contre la complexité du régime actuel et les taux élevés des impôts viennent de tous les milieux et de tous les partis. Elles s'expliquent par les inconvénients économiques et sociaux de notre fiscalité.

La réforme proposée apporte des modifications considérables à la législation existante. Elle a pour objet essentiel de ranimer l'activité économique dans le pays par une réduction importante des taux et la simplification de la législation.

Le projet, qui comporte quatorze articles, comprend une disposition fondamentale en édictant un taux général pour tous les impôts cédulaires, taux qui sera diminué de moitié pour les traitements et salaires et, au contraire, majoré pour les revenus des titres au porteur qui se prêtent plus facilement à l'évasion fiscale. Le taux de l'impôt général sur le revenu sera limité au double du taux des impôts cédulaires.

Ainsi sera réalisée une liaison entre les taux de tous les impôts directs perçus pour le compte de l'Etat, liaison qui permettra d'adapter strictement le poids des impôts au niveau des nécessités budgétaires.

Les allègements

Le projet prévoit un allègement de la charge fiscale dont le relevé suivant permet de mesurer l'étendue :

« Le taux de l'impôt foncier, bâti ou non bâti sera ramené de 16 à 12 % ;

» L'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sera supprimé ;

» Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera ramené à 12 %. Resteront taxés à 17 % les revenus des titres au porteur ;

» Le taux de l'impôt général sur le revenu sera réduit de 1/3 : il sera ramené de 36,3 à 24 % ;

» Le taux de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires sera ramené de 10 à 6 %, et à 3 % pour les cotes de moins de 20.000 francs. L'abattement à la base de 10.000 francs ne sera pas modifié ;

» Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sera réduit de 15 à 12 %.

Taxes à la production au lieu de taxes sur le chiffre d'affaires

La réforme envisage d'achever pour le commerce des boissons, pour celui de l'alimentation en général, la substitution de taxes à la production à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Elle propose, en outre, d'étendre la taxe unique à des matières où elle n'existe pas encore et où elle permettra une simplification très appréciable comme pour les affaires de pharmacie où elle permettrait de supprimer la taxe sur les spécialités pharmaceutiques, ou comme les affaires de parfumerie où elle mettrait fin à des fraudes difficiles à réprimer.

« Pour les affaires non couvertes par une taxe unique, le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires sera unifié, sans pouvoir dépasser 2 % ;

» Le droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation sera supprimé ; sous réserve de la création pour les communes et les départements de ressources équivalentes ;

» La taxe de luxe (ventes d'objets dits de luxe et affaires faites par les hôtels et établissements classés...) sera également supprimée ».

Des simplifications importantes, aussi nécessaires pour les contribuables que pour l'administration, seraient apportées à la législation. Le projet de réforme prévoit, à cet égard, la suppression de la plupart des petites taxes assimilées et de plusieurs petits impôts indirects, ainsi d'ores et déjà sont envisagées les suppressions suivantes : taxe annuelle sur les poids et mesures ; droits d'inscription des dépôts d'eaux minérales ; droits d'épreuves et de vérification des appareils à vapeur ; taxe sur les cercles ; taxe sur les chevaux et voitures, etc...

Droits de douane

A l'heure actuelle, indépendamment des droits de douanes, des surtaxes de change et des taxes sur les licences, le service des douanes perçoit de multiples droits et taxes sur des marchandises importées, la réforme consiste sur ce chapitre, à fusionner ces différentes taxes avec les droits de douanes au moment de la liquidation primitive.

Circulation automobile

Par ailleurs, une modification des formalités par la circulation automobile internationale est envisagée.

Taxe successorale et droits de mutation

D'autre part, le projet prévoit encore la fusion de la taxe successorale et des droits de mutation par décès, la réduction des contrats entre l'administration et les contribuables, la simplification des formules de déclaration, etc...

Répression de la fraude fiscale

Enfin la répression de la fraude fiscale sera assurée, tant par l'institution de taux de faveur accordé aux titres nominatifs comme par un ensemble de dispositions destinées à éviter la persistance d'abus qui émurent récemment l'opinion publique. Parmi les dispositions envisagées citons : la revision ou le renforcement des pénalités ; la possibilité de taxer d'office à l'impôt général sur le revenu les contribuables dont le revenu déclaré est en discordance sensible avec leurs dépenses ; la perception de l'impôt cédulaire à la source sur les salaires et les honoraires encaissés en France par les personnes non domiciliées en France ; la répression des agissements des personnes et des sociétés qui prêtent leur concours à l'établissement de comptabilités falsifiées, etc..

Projet « d'inspiration démocratique »

Le projet de réforme fiscale tel qu'il a été élaboré, est un projet qui, à plusieurs titres, doit être considéré comme d'inspiration démocratique.

Les quelques indications suivantes permettront de s'en rendre compte ;

1° Le taux de l'impôt sur les salaires est réduit de 10 à 6 %. Pour les salaires compris entre 10.000 et 20.000 francs, le taux de l'impôt est résuit de 5 à 3 %. La réduction du taux est donc de 40 %. c'est de beaucoup la plus forte réduction prévue au projet : elle concerne l'impôt qui frappe le produit du travail.

On peut ajouter que jamais, à aucun moment, la disproportion prévue entre le taux de l'impôt sur les salaires et le taux de l'impôt sur les capitaux mobiliers (titres au porteur), n'a été aussi forte. En effet, ce dernier taux est sensiblement le triple du taux général des traitements et salaires et le sextuple du taux des petits salaires ;

2° Aucune modification n'est prévue pour l'abattement à la base tant à l'impôt général qu'à l'impôt sur les salaires;

3° En ce qui concerne les charges de famille, la modification prévue pour l'assiette de l'impôt général prévoit une augmentation de la déduction à partir du troisième enfant.

Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison entre des déductions dans le système actuel et le système nouveau :

	Système actuel	Système nouveau
Femme	5.000	5.000
Premier enfant	4.000	4.000
Deuxième enfant	5.000	5.000
Troisième enfant	6.000	7.000
Quatrième enfant	7.000	9.000
Cinquième enfant	8.000	11.000

Impôts cédulaires

Pour les impôts cédulaires, le projet prévoit un moyen unique de tenir compte des charges de famille par le système dit de la réduction.

A cet égard, il convient d'observer que le syndicat national des contributions directes a signalé les complications et les anomalies qui résultent du système actuel : la superposition du système des abattements et du système des réductions.

4° La suppression de l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles bénéficiera spécialement aux petits agriculteurs étant donné que, d'une part, les exploitations faites par des sociétés seront intégralement reprises à la cédule des bénéfices commerciaux et que, d'autre part, les propriétaires d'exploitations importantes seront repris par la taxation fondée sur le train de vie.

Titres nominatifs et titres au porteur

5° L'institution d'un taux différent de l'impôt pour les titres nominatifs et pour les titres au porteur sera tout à fait favorable aux petits porteurs qui, ne se livrant pas à de fréquentes opérations de Bourse, ont tout intérêt, d'ores et déjà, à donner à leurs capitaux la forme nominative.

Taxe d'apprentissage

6° Si, ultérieurement, dans les décrets d'application de la réforme, le gouvernement maintient la suppression de la taxe d'apprentissage, il favorisera les industriels qui emploient une nombreuse main-d'œuvre, car il convient d'observer que cette taxe est assise sur le montant des salaires payés et qu'ainsi elle constitue un frein à l'embauchage et favorise le machinisme.

Taxes uniques

L'institution de taxes uniques en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires unanimement réclamé par le petit commerce lui est spécialement favorable puisque les commerçants détaillants ne vendent les produits qu'après un nombre de transactions notablement plus grand que celui qui résulte des conditions d'exploitations des grandes entreprises. La suppression du droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation, qui ne frappait que les commerçants en nom à l'exclusion des sociétés, fera disparaître un cas particulièrement évident d'inégalité fiscale. Enfin la réduction de 5.50 à 2 % du droit de mutation sur les marchandises neuves garnissant les fonds de commerce facilitera les ventes des petits fonds.

Pour le Commerce et l'Industrie

Même les mesures qui, de prime abord, favorisent également les grandes entreprises ou les fortunes importantes (réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, réduction du taux de l'impôt général sur le revenu, réduction de l'impôt foncier) sont en réalité favorables aux classes laborieuses.

En effet, toute la réforme est réalisée en vue de combattre la thésaurisation, de stimuler l'activité économique et, partant, de lutter contre le chômage.

Il est arrivé trop souvent, au cours de ces derniers temps, que des entreprises importantes aient dû licencier leur personnel en raison des charges fiscales qu'elles ne pouvaient plus supporter. En allégeant le poids des impôts qui les frappe, c'est en définitive le sort de la classe ouvrière que la réforme améliorera. Le bon sens populaire ne saurait s'y tromper

8° En ce qui concerne la réforme du chiffre d'affaires et, en particulier, l'unification des taux, on doit observer que cette mesure a été réclamée par le syndicat des contributions indirectes. En effet, la multiplicité des taux facilite la fraude, et constitue ainsi un facteur d'inégalité fiscale.

9° La suppression de la taxe de luxe favorisera l'industrie hôtelière particulièrement atteinte par le chômage et donnera un nouvel essor à des branches de la production où excellent nos artisans et nos spécialistes.

FESTIVAL FÉDÉRAL DES SOCIÉTÉS MUSICALES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Il est rappelé aux sociétés fédérées que le délai d'inscription est fixé au 31 mai inclus. En raison des dispositions à prendre le Comité ne pourra accepter que les dernières lettres mises à la poste le 31 mai 1934.

Voici la liste des adhésions nouvelles à ajouter aux 106 premières sociétés inscrites :

107, Saulzoir, Fanfare « Union Musicale » ; 108, Cattenières, Fanfare « l'Amicale » ; 109, Savy-Berlette (P.-de-C.), Fanfare « La Fraternelle » ; 110, Ecourt-St-Quentin, Fanfare « Union Musicale » ; 111. Haveluy, Harmonie « Les Amis Réunis » ; 112 Haubourdin, La Lyre Amicale (orphéon mixte) ; 113. Agny (P.-de-C.), Fanfare d'Agny ; 114. Ath (Hainaut-Belgique), Société Royal Philharmonique ; 115 Sebourg (Nord), Fanfare Municipale; 116 Phalempin (Nord), Fanfare Municipale ; 117. Noyelles-Godault, Harmonie Municipale.

Ces 117 sociétés inscrites se répartissent comme suit : Orphéon et Chorales, 16 ; Symphonie, 1 ; Harmonies, 34 ; Fanfares, 66,

APRÈS LES TRAGIQUES BAGARRES D'HÉNIN-LIÉTARD

LES BLESSES D'ACTION FRANÇAISE VIENNENT DE DEPOSER UNE PLAINTE

On nous informe qu'à la suite des événements d'Hénin-Liétard du 11 avril dernier, au cours desquels le mineur communiste Fontaine a été tué et plusieurs membres de l'« Action Française » gravement blessés, ces derniers ont déposé une plainte entre les mains du Procureur général de Douai.

Ils exposent que « l'agression dont ils ont été victimes était l'objet d'un plan concerté, ce qui ressort du tract mensonger annonçant la venue de Léon Daudet et distribué dans toute la région ».

La plainte vise MM. Marouze et Courtin, auteurs du tract ; Pantigny, ancien instituteur, secrétaire de la Fédération Socialiste ; Leclercq, Just Evrard, Jean Legrand et autres.

Les plaignants affirment que « Leclercq lançait les assistants contre la salle en disant : « Vous pouvez y aller, ils ne sont que vingt-deux ».

Quatorze blessés ont signé cette plainte.

La Journée de clôture du XIXe Congrès de Médecine légale et de Médecine sociale

Au cours des journées de travail qui viennent de s'écouler, les savants français et étrangers, réunis à Lille en Congrès de Médecine légale et sociale, sous la présidence de M. le professeur Leclercq, ont étudié une longue série de problèmes ; ils ont discuté des rapports, ils ont écouté des communications, tout ceci, coupé de réceptions, dont celle qu'avait voulu réserver aux congressistes M. Roger Salengro, député-maire de Lille

En ce mercredi 30 mai, le siège des opérations de médecine sociale a été transporté au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais, à *Bully-les-Mines*, et c'est à 400 mètres sous terre, dans le gouffre de la concession de Béthune, aux sièges XI et I, que se déroula la partie la plus intéressante du travail de la journée. En deux équipes, dirigées chacune par M. le professeur Leclercq et M. le professeur Muller, les congressistes firent une incursion sous la conduite de MM. Bunoz, ingénieur divisionnaire ; Pérussel, ingénieur principal du fond ; Grossin et Boyer, ingénieurs.

La tuberculose pulmonaire des mineurs

Le but de cette journée de travail — agrémentée d'excursions — fut, naturellement, de se rendre compte de l'état fibro-pulmonaire dans lequel se trouvaient les mineurs de Béthune, de la région du Nord et du Pas-de-Calais, également.

Or, depuis 4 ans 1/2 que M. le professeur Leclercq, dans ses laboratoires de la Faculté de Médecine de Lille, travaille la question avec le concours des docteurs affiliés aux Caisses de secours des Compagnies houillères et avec l'autorisation de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, il est constaté, surtout, à la suite des discussions échangée hier entre les spécialistes présents, que les cas de tuberculose pulmonaire chez les mineurs de France, du Nord et du Pas-de-Calais en particulier, sont beaucoup moins graves, beaucoup moins nombreux que dans les mines d'or d'Afrique du Sud et que dans les mines de charbon d'Allemagne et de Grande-Bretagne. Il faut reconnaître que des mesures sérieuses sont d'ailleurs prises par les Compagnies houillères pour améliorer, pour adoucir autant que faire se peut, les conditions du travail au fond de l'ouvrier, soit en ce qui concerne la ventilation, soit en ce qui concerne l'attaque de la roche et l'aération continue.

A la Compagnie de Béthune, par exemple, M. l'ingénieur divisionnaire Bunoz et M. l'ingénieur principal Pérussel ont montré aux visiteurs qu'ils invitaient le personnel du fond à toujours arroser le sol lors de l'abattement du charbon et ceci afin d'éviter les soulèvements de poussière consécutifs aux explosions de roches.

La question sera posée devant le Bureau international du Travail à Genève

La question d'hygiène du fond fait particulièrement l'objet de l'attention de la direction des mines de Béthune. Indiscutablement, la « tuberculose pulmonaire » chez nos mineurs du Nord et du Pas-de-Calais est peu répandue ; M. le professeur Leclercq et M. le docteur Bréhon l'ont prouvé, d'ailleurs, par les 600 radiographies exposées à l'hôpital des Mines et que les nombreux membres du Congrès de la Médecine sociale ont examinées avec la plus curieuse attention.

Parmi ces savants, on remarquait entre autres, sous leurs casques de mineurs et leurs « bleus » : MM. les professeurs Léon Bernard, de Paris ; Carrozzi, secrétaire général du Bureau International du Travail à Genève ; Henri de Balzac ; Policard, de Lyon ; Rist et Doubrow, de Paris ; Streignart, de Liége ; Minet, de Lille ; Muller, Marchand et Patoir, de Lille ; Antoine, de Paris ; Gilbert, de Bruxelles, directeur du Comité technique des fonds de prévoyance ; Courtois, de Marcinelle. Au jour, se trouvaient : MM. les docteurs Vielledent, inspecteur départemental d'hygiène ; Vandeuvre, médecin-chef du Sanatorium de Zuydcoote, qu'accompagnait M. Gosseau, directeur de l'Etablissement ; Me Kah, avocat au barreau de Lille ; MM. les docteurs Fabre, de Paris ; Etienne Martin, de Lyon, etc...

Aucune conclusion ne peut être tirée utilement des communications faites, des discussions échangées, les avis étant assez sérieusement partagés et c'est pourquoi, sur l'initiative de M. le professeur Leclercq, les questions « pseudo tumorales », « silicose pulmonaire », « anatomie pathologique et pathogenie des pneumoconioses minérales », des maladies provoquées, en somme, par les poussières silicieuses dans les poumons des mineurs seront portées, le 4 juin prochain, devant le Bureau International du Travail à *Genève*.

La visite des œuvres sociales

Le rôle des médecins-légistes et des médecins sociaux ne consiste pas seulement à étudier les problèmes si nombreux, si variés et si délicats posés au point de vue « Justice » et « lutte contre les délinquants » ; ils doivent aussi donc se pencher vers ceux qui peinent et qui souffrent. (C'est ce que rappelait le député-maire de Lille, M. Roger Salengro, ces jours derniers au cours de l'inoubliable réception des Congressistes par la Ville). Les médecins-légistes et sociaux ne doivent pas demeurer étrangers au développement, si considérable dans ces derniers temps, des œuvres d'assistance, de prévoyance, d'assurance, de solidarité et de protection sociales, dans lesquelles le médecin est appelé à remplir un rôle prépondérant. Il appartient à l'Université de poursuivre cette collaboration médicale avec les pouvoirs publics et les organismes privées. C'est pour ces raisons que l'adjonction à l'Institut de Médecine légale, d'un Institut régional de Médecine sociale, s'est imposée, c'est pour ces raisons qu'hier les éminents savants de France et d'Europe sont allés, après leur descente dans les « fonds » de mines, visiter les « Usines du jour » ; les lavoirs, le criblage, les fours à coke, l'Usine à récupération à benzol, la station de départ des gaz, les magasins de stockage, l'établissement de synthèse d'ammoniaque et d'alcool méthylique, l'atelier de sulfatation, les autres divers magasins, l'atelier de rectification du formol, celui de fabrication de nitrate de soude et puis, aussi, les œuvres sociales : la Clinique Sainte-Barbe, l'inhalatorium où se traitent les maladies des voies respiratoires, où s'effectue la vaccination antituberculeuse des enfants des ouvriers, la laiterie modèle équipée spécialement pour la préparation des laits stérélisés et pasteurisés, établissement qui livre une moyenne quotidienne de 1.100 litres. Avec intérêt, les Congressistes ont suivi M. le Docteur Brehon, des Mines de Béthune, à travers le pays ; à travers les Cités — dont celle du « Mouton », pittoresque et verdoyante, — à travers le stade, l'un des plus jolis parcs sportifs de France, l'hôpital, la salle des fêtes, les dispensaires d'hygiène sociale, etc... et c'est ainsi que se termina ce Congrès, la plus importante manifestation que nous ayons eue à Lille, en France même, depuis longtemps.

Servir la Nation et l'Humanité

Il est de coutume, dans leur Congrès, de terminer la série des manifestations de ce genre par un voyage, une excursion plaisante, attractive, accueillante, qui laisse chez tous, un doux souvenir du pays visité, M. le professeur Leclercq, qui fut le président et — avec le concours de son adjoint et ami, M. le professeur Muller, — l'organisateur de la belle et large action médicale et sociale menée, a très finement su rallier les deux courants. Il a d'abord voulu montrer, hier, aux grands savants, ses amis, ce qui restait de la « Zone rouge » en leur faisant traverser *La Bassée*, *Haisnes*, *Hulluch*, *Loos-en-Gohelle*, *Grenay* et puis *Bully-les-Mines*. Il a voulu leur montrer aussi comment nos Compagnies minières avaient, aussi rapidement, reconstitué leurs puits anéantis, développé leurs installations de sous-produits et organisé leurs œuvres d'hygiène sociale. Ce fut, d'une pierre, deux coups. La quatrième journée du Congrès de Médecine légale et sociale s'est terminée en apothéose, dans le Travail, dans l'action, et dans la foi profonde de pouvoir édifier une nouvelle « demeure du savoir », qui servira la Nation et l'Humanité.

R. LUSSIEZ.

Une visite des Congressistes à Bailleul

Bailleul avait reçu, mardi après-midi, la visite d'un certain nombre de congressistes. Cette excursion avait été organisée par M. le docteur Razemon, chirurgien de l'hôpital de Bailleul.

Ces touristes étaient accompagnés de **M. Em. Théodore**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts de Lille. Ils furent reçus à l'Hôtel de Ville par MM. Jean Hié, maire ; E. Flahault, adjoint et A. Ficheroulle, administrateur du Syndicat d'initiatives. M. Jean Hié prononça une allocution de bienvenue, rappela en quelques phrases l'effort réalisé par la ville dans tous les domaines et invita les excursionnistes à visiter ce qu'elle pouvait leur présenter de curieux et d'agréable.

Les congressistes examinèrent l'Hôtel de Ville, montèrent au beffroi, admirèrent le paysage du haut du chemin de ronde et, après s'être vivement intéressés au mécanisme du carillon, se rendirent au Musée, où M. Théodore leur fit admirer de magnifiques collections en leur donnant des explications aussi érudites que précises.

Une réception leur fut ensuite ménagée à l'Ecole Dentellière, où ils purent s'initier à la curieuse fabrication de la dentelle aux fuseaux.

Enfin, ils allèrent inspecter l'exposition d'art régional qui retint particulièrement leur attention.

Ils rentrèrent à Lille enchantés de leur journée.

LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS CHIMISTES DU NORD S'EST RÉUNI HIER, A LILLE

Le Syndicat professionnel des ingénieurs-chimistes français de la région du Nord, s'est assemblé mercredi soir, à 16 h. 30, au café Moderne, 23, Grand Place, à Lille.

La réunion eut lieu sous la présidence de M. Jans, président, entouré de MM. bres. Il est adhérent à la Confédération des travailleurs intellectuels qui compte plus de 150 associations et près de 200.000 membres.

Le Syndicat a fixé, en accord avec l'Union patronale des industries chimiques, un tarif minimum des appointe-

Les membres du Bureau de la Section du Nord du Syndicat des Ingénieurs Chimistes français entourant leur Président, M. JANS et Mme, au cours de la manifestation amicale d'hier soir, à LILLE.

Nicolas, Hache, vice-présidents ; Duflot, secrétaire ; Fourrier, trésorier.

Dès le début de la séance, on fêta M. Jans, et Mme, retour de voyage de noces.

On s'occupa ensuite de l'organisation d'une visite d'usine de construction d'avions, à Meaulte, près d'Albert (Somme). Cette visite aura lieu le dimanche 3 juin.

On rappela ensuite que le Syndicat, en plein développement, groupait déjà 155 membres, répartis dans toutes les industries : chimiques, du textile, de la métallurgie, de la tannerie, etc., etc..., et qu'il offrait de réels avantages.

En effet, le Syndicat des ingénieurs chimistes est, à l'heure actuelle, le seul groupement professionnel d'ingénieurs chimistes. Il forme, avec le Syndicat des ingénieurs électriciens français, et le Syndicat des ingénieurs de la mécanique, de la métallurgie et des travaux publics, l'Union des syndicats d'ingénieurs français, qui groupe plus de 4.000 mem-

ments de début des ingénieurs chimistes qui est recommandé par ladite Union à ses membres. Il discute actuellement avec elle les clauses d'un contrat-type.

En outre, le Syndicat peut donner à ses membres des consultations juridiques gratuites et, dans certains cas, son aide pécuniaire pour intenter des actions devant les tribunaux.

Il peut donner aussi des consultations en matière de brevets. Il possède un service de placement. Il possède une Caisse de solidarité qui fait des prêts d'honneur, il peut donner des secours de chômage. Il procure une remise sur l'achat des livres que désirent ses adhérents. Il leur assure avec un supplément de 16 fr. au montant de la cotisation, la carte de la C. T. I. (Confédération des travailleurs intellectuels), qui entraîne de nombreux avantages matériels.

Vers 20 heures, après un vin d'honneur en l'honneur du président, la réunion prit fin.

LE RAPATRIEMENT D'OUVRIERS POLONAIS

UN DEPART A EU LIEU A FOUQUEREUIL LEZ-BETHUNE

On nous avait annoncé qu'un nouveau départ d'ouvriers polonais à destination de leur pays devait avoir lieu en gare de Fouquereuil, près de Béthune.

Un train spécial fut en effet formé et dans un convoi comprenant environ 130 ouvriers provenant de la Compagnie des Mines de Bruay prirent place dans les voitures. Il n'y avait que quelques femmes et quelques enfants.

Les Polonais qui rejoignent leur patrie étaient presque tous des célibataires.

La Compagnie des Mines de Bruay avait mis des camions à leur disposition pour les amener en gare de Fouquereuil. Ils paraissaient heureux de retourner dans leur pays où ils vont retrouver leur famille.

Pour accomplir le voyage de retour les rapatriés jouaient de la musique : les uns étaient munis d'accordéon, d'autres de violon et d'ocarinas. Le rassemblement s'effectua sans aucun incident.

Le service d'ordre était organisé par les gendarmes des brigades de Béthune, sous la direction du capitaine de gendarmerie Valogne, commandant la section de Béthune, de M. Cardon, commissaire spécial.

MM. les commissaires de police de Bruay et de Beuvry étaient également présents. Quand le train s'ébranla à 12 h. 17 exactement, tous les rapatriés polonais qui étaient aux portières des compartiments poussèrent des cris d'adieux et de « Vive la France ».

Le train dut être complété par d'autres convois de Polonais à Lens et à Hénin-Liétard et reconduira jusqu'à Strasbourg près de 500 ouvriers qui regagnent la Pologne.

LA MORT SUSPECTE D'UN CHEMINOT A AMIENS

Dans la nuit du 24 au 25 mai dernier, plusieurs employés du chemin de fer du Nord amenaient à l'Hôtel-Dieu d'Amiens un chef de train de la ligne de **Boulogne** M. Gaston Roussel, âgé de 40 ans. Ils déclaraient que ce dernier avait fait une chute dans le dortoir au dépôt de Longueau et le blessé était admis en traitement.

M. Roussel, qui n'avait pas repris connaissance vient de décéder des suites d'une fracture du crâne. Le Parquet d'Amiens ayant été saisi de cette affaire a décidé l'ouverture d'une information. Le docteur Loygue d'Amiens a été chargé de pratiquer l'autopsie du corps de M. Roussel.

LES REVENDICATIONS DES BATELIERS Anciens Combattants du Nord et du P.-de-C.

Elles ont été exposées hier au ministre des Travaux Publics

(De notre rédaction parisienne)

Une délégation de parlementaires et de bateliers, anciens combattants, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, s'est rendue, hier, au Ministère des Travaux Publics, où elle a attiré l'attention de M. FLANDIN sur un certain nombre de questions concernant les travailleurs des voies fluviales de la région.

MM. APPOURCHAUX, TILLIE, DELSART, DES ROTOURS, CANDA, DESPREZ, THELLIER, députés ; BAUDON, CATOIRE et PINTE, représentants des bateliers, au nom des anciens combattants et membres de cette corporation, ont fait au Ministre un exposé détaillé visant un certain nombre de faits aussi préjudiciables pour les bateliers que pour l'ensemble des consommateurs. Ils ont signalé notamment à M. FLANDIN les ristournes abusives dont la répercussion augmente d'autant les frais de transports et les droits de priorité accordés à des marchandises spéciales.

Enfin la délégation, parlant de la question des heures de travail, a insisté pour que le règlement soit appliqué rigoureusement en ce qui concerne la durée du travail journalier à 13 heures. A cet effet, elle a demandé que les écluses soient fermées après la journée de travail, afin d'éviter les atteintes au règlement.

Le Ministre des Travaux Publics, qui avait écouté avec la plus grande bienveillance les observations qui lui étaient présentées, a fait connaître, dans sa réponse, qu'il était très au courant des questions qui venaient de lui être soumises. Il a fait remarquer à ses visiteurs que des sanctions avaient déjà été prises en ce qui concerne les faits délictueux qui lui avaient été signalés et a ajouté que pour l'avenir un contrôle très minutieux serait exercé en vue de supprimer les abus.

UNE FEMME ET SON ENFANT BLESSÉS PAR UNE FUSÉE D'OBUS PRÈS D'AMIENS

Mme Rade, demeurant à Courcelette localité située entre Albert et Bapaume, était allée aux champs avec son fils Jean âgé de 9 ans, quand, au lieu dit « Le Merlier », le jeune garçon traversant une pièce de betterave aperçut un morceau de cuivre qu'il ramassa.

Mais la mère s'apercevant qu'il s'agissait d'une fusée d'obus allemand, cria à son enfant de la rejeter au loin; hélas, l'enfant apeuré, lâcha la fusée qui tomba sur une pierre et explosa.

Mme Rade et le petit Jean furent gravement blessés par les éclats de la fusée. Relevés par des témoins de la scène, ils reçurent les soins du docteur Ducellier qui, après les avoir examinés, les fit transporter sur la clinique Pauchet à Amiens où leur état a été jugé très sérieux.

DES OFFICIERS SUPÉRIEURS BRITANNIQUES A VALENCIENNES

Une soixantaine d'officiers de l'armée britannique, sous les ordres du général Jackson, accompagnés des colonels Wilson, Fortum ; de sept capitaines, lieutenants, etc..., sont arrivés à Valenciennes où ils séjourneront pendant quelque jours.

Ces officiers supérieurs ont visité la ville de Le Cateau et les champs de bataille des environs.

Mercredi à 16 h. 30, ils ont visité la caserne Vincent : ils furent reçus par le capitaine Bouillet, qui les remercia de leur visite.

Les officiers anglais qui étaient accompagnés de MM. R. Delcourt, conseiller municipal ; les officiers de la garnison ; Avenel, chef de la sûreté, se montrèrent très satisfaits de leur visite.